



Timbres fiscaux pour cheques rejetés

Par **liliroseclochette**, le **11/04/2011** à **09:33**

Bonjour, rnrnil y a deux ans j'ai rencontré des problemes financiers suite a mon demenagement et j'ai eu des cheques impayés. j'ai donc reçu des demandes de reglement de timbres fiscaux que je n'ai toujours pas réglé. rnrnLa nouvelle loi de juillet 2010 sur les timbres fiscaux, annule t elle ceux que je dois payer ou suis je encore obligé de les regler ? rnrnen vous remerciant .

Par **Tisuisse**, le **11/04/2011** à **11:58**

Bonjour, rnrnEn droit français, sauf précision très claire dans le texte de loi, une loi n'a jamais d'effets rétroactifs, elle s'applique donc exclusivement pour le futur et ne touche pas les procédures déjà en cours et non prescrites.